



No de résolution
ou annotation

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

**SEPTIÈME SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(EXTRAORDINAIRE)**

(2001-2002)

LE 29 JANVIER 2002

1.00 RECUEILLEMENT

2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
TENUE LE 29 JANVIER 2002 À 21 H 30
AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MICHELINE PATENAUDE-FORTIN
ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS:

MMES CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR, SOLANGE COUTURE-DUBÉ

MM. JACQUES CARON, YVON DEROME, ALBAN SYNNOTT

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

MME CLAUDETTE LABRE-DO, commissaire représentante du comité de parents
(secondaire)

M. ROCH THIBAUT, commissaire représentant du comité de parents
(primaire)

AINSI QUE :

MMES SUSAN TREMBLAY, directrice générale

CAROLE BLOUIN, directrice générale adjointe

M. MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint

ET :

MME CLAUDE BOIVIN, directrice des Services éducatifs aux jeunes

MM. PIERRE MARCHAND, directeur du Service des ressources financières
GILLES PRESSEAUULT, secrétaire général

2.00 A VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

Madame la présidente s'assure du respect de la procédure de convocation des
membres à cette séance extraordinaire du comité exécutif.

3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame Solange Couture-Dubé, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que présenté à savoir:

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 École Jean-Leman - agrandissement - engagement de professionnels

14.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Formules Municipales, Farnham (Québec) No 5614-A-PSG-O (FLA-786)

C.E.-02117-01-02



No de résolution
ou annotation

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES
11.01 ÉCOLE JEAN-LEMAN - AGRANDISSEMENT
- Engagement de professionnels

Monsieur Pierre Gastaldy, directeur du Service des ressources matérielles, donne des explications sur le dossier.

- CHOIX DES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE

CONSIDÉRANT la révision du réseau des établissements;

CONSIDÉRANT le redécoupage des bassins;

CONSIDÉRANT la croissance démographique que connaît la Ville de Candiac;

C.E.-02118-01-02

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent la recommandation du Service des ressources matérielles, à savoir de retenir les services de la firme «**LECLERC & ASSOCIÉS**» à titre d'ingénieur en architecture pour l'agrandissement de l'école Jean-Leman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- CHOIX DES PROFESSIONNELS EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ

CONSIDÉRANT la révision du réseau des établissements;

CONSIDÉRANT le redécoupage des bassins;

CONSIDÉRANT la croissance démographique que connaît la Ville de Candiac;

C.E.-02119-01-02

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent la recommandation du Service des ressources matérielles, à savoir de retenir les services de la firme «**PROGEMES**» à titre d'ingénieur en mécanique et électricité pour l'agrandissement de l'école Jean-Leman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- CHOIX DES PROFESSIONNELS EN STRUCTURE ET GÉNIE

CONSIDÉRANT la révision du réseau des établissements;

CONSIDÉRANT le redécoupage des bassins;

CONSIDÉRANT la croissance démographique que connaît la Ville de Candiac;

C.E.-02120-01-02

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent la recommandation du Service des ressources matérielles, à savoir de retenir les services de la firme «**LE GROUPE A.S.M.**» à titre d'ingénieur en structure et génie pour l'agrandissement de l'école Jean-Leman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 50,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jacques Caron, commissaire,

que la séance extraordinaire du comité exécutif du 29 janvier 2002 soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidente de la séance

D:\TEXTES\CE\2001-2002\Procès-verbaux\20020129E - Extra.wpd

Secrétaire général